

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_02-DE Reçu le 12/12/2024 Publié le 12/12/2024

N° DBC 20241128-02

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

Membres du Bureau présents : 19

Membre du Bureau représenté :

Membre présent sans voix délibérative : 1

Total votants: 23

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 21 novembre 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 novembre 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents: Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Patrice BION (représentant de Michel GONIN), Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres excusés: Jean-Eric GARRET, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre ayant donné procuration :

Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD, Christophe DOS SANTOS à Patrick SAUZEDDE, Hélène BOUDON à Martine MUNOZ, Rachel BOURNIER à Thomas BARNERIAS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE REHABILITATION GROUPEE 2025 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMNT NON COLLECTIF (SPANC)

Rapporteur: Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président;

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_02-DE Reçu le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

Vu la délibération n°20181108-27 en date du 8 novembre 2018 portant création et adoption des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n°20200917-19 en date du 17 septembre 2020 portant la modification des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne.

Vu la délibération n°20211130-34 en date du 30 novembre 2021 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n°20231130-37 en date du 30 novembre 2023 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme apporte des aides financières aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif polluantes, dans le cadre de programmes d'opérations groupées ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Sollicite une aide financière d'un montant prévisionnel de 18 000 euros du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour une opération groupée de réhabilitation de 9 installations d'assainissement non collectif (soit 2 000 € maximum par installation).
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

TOTAL VOTANTS: 23

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 23

Abstention:

Membres du Bureau présents : 19

Pour: 23

Membre présent sans voix délibérative : 1

Représenté : 4

Contre: 0

Non-participation: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas BARNERIAS

Tony BERNARD

e Président,



